DEPARTEMENT DE L'AIN **DELIBERATION**
ARRONDISSEMENT DE BELLEY **N° 2026-07-06**
COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~~~~~~~~~

OBJET : Décision modificative 1/2026 – Budget GITE D'HOSTIAZ (33702)

Séance du 29 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-et-un juillet deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **29**

Membres présents : 22
Coralie AUGER, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Jacques DRHOUIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, André LHOMME, Karine LIEVIN, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET,

Membres absents excusés avec pouvoir : 7
Marie AVELINE pouvoir à Amélie HENRY,
Yann CRUIZIAT pouvoir à Florence QUICOT,
Jean-Michel CYVOCT pouvoir à Didier BOURGEAIS,
Solange DOMINGUEZ pouvoir à Claire BILLON,
Stéphane LYAUDET pouvoir à Patrick GENOD,
Stéphanie PERNOD pouvoir à Philippe EMIN,
Philippe VIRARD pouvoir à Bernard MACLET,

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 22 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026-02-14 du 26 février 2026 adoptant et votant le budget primitif 2026 du budget annexe GITE D'HOSTIAZ,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en début 2026, la commune a facturé du budget GENERAL au budget annexe GITE D'HOSTIAZ les travaux effectués en 2025 par les agents communaux pour la pose de la clôture au gîte la Fora.

Monsieur le Maire propose de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GITE D'HOSTIAZ,** afin d'augmenter les crédits au chapitre 012, comme suit :

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260729-DE-2026-07-06-DE
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026
~~~~~~~~~~~~~~~

Compte/chapitre	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
6215 – 012	Personnel affecté par la commune membre du GFP	400 €	
60631 - 011	Fournitures d'entretien	- 400 €	
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	**0 €**	**0 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **PRECISE** que la présente décision modificative sera transmise au trésorier de la commune,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Publiée sur le site internet de la commune le 15/08/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260729-DE-2026-07-06-DE
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026